S.I.V.S.C.P. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU PLATEAU

COMITE SYNDICAL Mardi 20 septembre 2022 à 19 h

Convocation en date du 8 septembre 2022

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 9

Présidence

Monsieur René LANNOU

Présents

Bréval: R. Lannou, M. Abraham, C. Foucault, Neauphlette: P. Prigent, MF Duval, V. Ouspensky,

ST Illiers-le-Bois: JL Quesnel, E. Chevalier, J. Chatelain

Absents: St Illiers-la-Ville: M. Donias, M. Le Dents, C. Collet

Secrétaire de séance : JL Quesnel

Introduction

Présentation de Mr Christian FOUCAULT en qualité de Membre titulaire à Bréval en remplacement de Mme Estelle HENRY démissionnaire. Ce dernier, délégué suppléant, est remplacé par Julie FLAMAND.

Le Compte-rendu de la réunion du 29 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-06 : Décision Modificative n°1 : Virement de crédit : Achat d'un défibrillateur au Stade

Le défibrillateur installé le 25/04/2018 au Stade a dû être remplacé en raison de son obsolescence. Le devis n°DE-2204413/99080 du 13 avril 2022 a été signé auprès de la société DEFIBRIL à St Laurent du Var (06700). Il concernait le remplacement de l'appareil pour un montant de 1 044.00 € TTC et le contrat de maintenance correspondant pour un montant de 132.00 € TTC.

Le mandat n°27 de 1 044.00 € TTC établi le 14 juin 2022 sur le compte 615221 en Fonctionnement/Dépenses a été rejeté par la Trésorerie au motif que cet achat doit être réglé en section d'investissement. Il convient de rétablir le paiement de ce défibrillateur au bon compte.

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu le paiement de la facture n°FV91146 de 1 044.00 € TTC présentée par DEFIBRIL à effectuer en Section d'Investissement s'agissant de l'installation d'un nouveau défibrillateur destiné au Stade Vu l'exposé de Mr le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical I à l'unanimité. :

- APPROUVE le paiement de la facture n°FV91146 énoncée ci-dessus
- AUTORISE Mr le Président à effectuer l'écriture comptable relative à un virement de crédit comme suit :

Section d'investissement	
020/Dépenses imprévues 1 044.00 €	2158/Autres install°, matériel+ 1 044.00 €

POINT BUDGET

Crise énergétique : doublement de la dépense de l'électricité pour 2023

Le doublement des factures d'électricité en 2023 est préoccupant. L'investissement en Leds des terrains sportifs n'engendrera pas la diminution escomptée des dépenses. Celles-ci seront similaires à celles d'aujourd'hui voire au-delà de la ligne budgétaire votée et dépensée.

Pour éviter la fragilisation du budget, Mr le Président propose que les deux associations sportives TCB et FCPBL mettent en place un plan d'économie (organisation des entraı̂nements, diverses actions permettant la diminution des allumages des terrains) ou contribuent au paiement des factures comme cela a pu se faire avec l'une d'elle par le passé via une convention.

Après discussion, il est retenu l'éventuelle participation financière des associations sportives au paiement des frais d'électricité. Des paliers de consommation seront à déterminer après analyse des factures 2021 et 2022 avant et après les installations en Leds.

Une réunion extraordinaire avec les Présidents des associations sera à organiser pour établir les modalités de partage des frais. Elle sera aussi l'occasion de régler l'utilisation à l'économie de l'éclairage des terrains de Football et de Tennis.

Mr Prigent, Mr Chevalier, Mr Foucault et Mme Duval proposent de préparer en amont avec Mr le Président cette réunion à venir.

Subventions en attente suite aux équipements en Leds des terrains sportifs :

La vente des certificats d'économie d'énergie par le SEY ainsi que le versement de la subvention de la Région de 10 329.00 € sont en attente.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- Arrosage des terrains de Foot (mail adressé à Mr Chevalier/FCPBL le 12 août 2022)
Mr le Président explique être intervenu mi-août auprès du Président du FCPBL après l'utilisation « sauvage » du matériel d'arrosage installé par le Service Technique dont il y a, à déplorer, une détérioration.

- Devis Magny Electricité de 4 404.00 € TTC concernant le projet d'éclairage solaire accès Stade.

La Subvention proposée par l'Agence Nationale du Sport – ANS – le 8 juillet 2022 portant sur le programme de « rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs structurants 2022-2023 » ne peut pas être sollicitée. Le projet de travaux doit être > à 100 000 €.

Compte-tenu du coût, l'idée serait d'acquérir ce mât de 5 m en même temps que ceux envisagés par la Commune afin de bénéficier de tarifs préférentiels et de solliciter une subvention auprès du Président de la CCPIF. Un courrier sera rédigé à son intention.

- Pot de fin d'année

Il sera organisé mardi 13 décembre 2022 à 19 h. Il sera l'occasion de préparer le CA 2022 et le BP 2023.

N'ayant plus de question en instance, la séance est levée à 19 h 50.

FEUILLET DE CLOTURE

SIVSCP

Convocation en date du 8 septembre 2022

Présidence

: Monsieur René LANNOU

<u>Présents</u>

. Bréval : R. Lannou, M. Abraham, C. Foucault, . Neauphlette : P. Prigent, MF Duval, V. Ouspensky,

ST Illiers-le-Bois : JL Quesnel, E. Chevalier, J. Chatelain

Absents: St Illiers-la-Ville: M. Donias, M. Le Dents, C. Collet

Secrétaire de séance : JL Quesnel

LISTE DES DELIBERATIONS:

- 2022-06 : Décision Modificative n°1 : Virement de crédit : Achat d'un défibrillateur au Stade

Président de séance René LANNOU

Secrétaire de séance Jean-Louis QUESNEL

